



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Delinquance et criminalite

Question écrite n° 9825

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre delegue aux affaires europeennes de lui preciser les perspectives et les conclusions de la mission d'etude sur les relations entre « droit penal et droit communautaire », mise en place par ses soins, le 7 juillet 1993 et qui devait formuler « d'ici la fin de l'annee » des propositions pour que le droit communautaire soit respecte puisque, depuis trente ans, la construction juridique europeenne se batit sans juge penal, ce qui justifie l'interet et l'importance de cette mission et de la mise en oeuvre de ses propositions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a interroge le ministre delegue aux affaires europeennes sur les perspectives et les conclusions de la mission d'etude sur les relations entre « droit penal et droit communautaire » mise en place par ses soins le 7 juillet 1993. Cette mission a ete confiee au professeur Henri Labayle, qui a rendu en decembre 1993 un pre-rapport d'etude intitule : « La sanction des infractions au droit communautaire ». Cette etude constitue une premiere reflexion ne prejugeant pas des conclusions finales de l'auteur. L'honorable parlementaire sera tenu informe des conclusions de la mission d'etude des que le rapport definitif aura ete depose.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9825

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 12

Réponse publiée le : 23 mai 1994, page 2590